

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLEDER
8 décembre 2022**

Date de convocation : 01/12/2022

Date d'affichage : 01/12/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

L'an deux mil vingt-deux, le huit décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DANIELOU, Maire

Présents : L'ensemble des conseillers municipaux à l'exception de : Olivier LE BIHAN et Delphine PRIGENT

Procurations :

Olivier LE BIHAN pour Grégory HELLIO

Delphine PRIGENT pour Roger GUILLOU

Rachel BOUTOUILLER a été élue secrétaire de séance.

8-2 Vie locale : approbation de la Charte de l’Affichage Associatif

Afin de contribuer à la préservation du cadre de vie dans la Commune, en limitant l’affichage anarchique dans l’espace public, tout en permettant l’annonce des événements et animations, il est proposé de valider le projet de Charte de l’Affichage Associatif. Ce document a été présenté aux associations locales, lors de la réunion annuelle de rentrée en septembre dernier.

Le document est joint en annexe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l’unanimité, la Charte présentée.

Fait à CLEDER, le 16 décembre 2022

Pour extrait certifié conforme

Gérard DANIELOU

Maire de CLEDER